

Juin 2017

L'Anap lance un observatoire du développement durable

Les gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux sont invités à saisir leurs données pour évaluer leurs pratiques en matière d'écologie et de responsabilité sociétale.

En terme de *green attitude*, les Ehpads ont beau se retrousser les manches, [ils ont encore du pain sur la planche...](#)

D'où la création de [cet observatoire](#), a expliqué la direction générale de l'offre de soins (DGOS) dans un communiqué le 30 mai.

Cette nouvelle instance fait suite aux engagements pris lors de la signature, le 5 mai, de la nouvelle convention 2017-2020 sur le développement durable entre l'Etat et les fédérations des secteurs sanitaire, social et médico-social (*voir plus bas*).

L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) est chargée d'"évaluer les progrès réalisés par ses membres et d'impliquer les équipes", indique la DGOS en préambule de la convention.

Dans cette optique, en vue de créer l'observatoire, l'Anap avait organisé en 2016 [une large concertation](#) afin de définir un référentiel d'indicateurs de performance des démarches RSE (responsabilité sociétale des entreprises) en santé en invitant "les établissements et services de santé et médico-sociaux à participer à des ateliers thématiques pour proposer une sélection d'indicateurs".

L'observatoire est décrit comme "un outil" permettant "d'établir un état des lieux de la maturité de la démarche de développement durable dans une structure sanitaire ou médico-sociale dans toutes ses dimensions".

Il s'articule autour de 32 questions, réparties sur 6 axes: société, social, environnement, achats responsables, économie et gouvernance.

Ainsi, chaque structure concernée, dont l'observatoire est l'interlocuteur privilégié, peut analyser ses pratiques sur un ou plusieurs axes de son choix.

Le premier recueil des données de l'observatoire du développement durable ouvre ce 1er juin, jusqu'au 1er septembre 2017 [sur le site de l'Anap](#). Les résultats seront restitués à l'automne.

[La nouvelle convention étendue à plus d'acteurs](#)

La convention 2017-2020 a été signée par les ministères en charge de la santé et du développement durable, les fédérations hospitalières publique et privées (FHF, FHP, Fehap), la Fédération nationale de lutte contre le cancer (Unicancer), Nexem, l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopps), la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (Fnehad), le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), **la Fédération nationale avenir et qualité de vie**

des personnes âgées (Fnaqpa) et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap).

"Le renforcement de notre action dans le domaine du développement durable permettra de réduire nos consommations d'énergie, de créer des organisations pérennes et connectées, de réutiliser nos déchets, de respirer un air de plus grande qualité et de créer de l'emploi", ont indiqué les ministères chargés de la santé et du développement durable dans leur communiqué commun.

En 2017, la nouvelle convention a ainsi été élargie "à de nouveaux acteurs des champs social et médico-social", ont-ils complété.

Le document renouvelle donc avec davantage d'acteurs qu'en 2009, la convention d'engagement volontaire initialement signée il y a 8 ans. Elle fixe les priorités des établissements de soin en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Rappelons aussi que la **Fnaqpa** et l'Agirc-Arrco ont lancé fin 2016 [un guide de bonnes pratiques](#) pour aider les directeurs d'Ehpad et leurs équipes à s'impliquer dans des démarches RSE.

gdl/ab/cbe/nc

La Rédaction

Journalistes

redaction@gerontonews.com